

Les conditions sont réunies pour une réforme audacieuse des modes d'accueil

Pas de bébés à la consigne a rencontré Adrien Taquet, secrétaire d'État à l'enfance et à la famille, qui n'a rien dévoilé sur le contenu de la future réforme des modes d'accueil, tout en ne laissant pas entrevoir de réelles avancées pour le secteur, alors que le gouvernement doit annoncer dans les prochains jours les suites données au rapport des 1000 premiers jours. Les parents, les professionnels et tous les acteurs en faveur d'une amélioration de la qualité d'accueil de la petite enfance attendent impatiemment que ces décisions s'inspirent des propositions de la commission des 1000 premiers jours, si convergentes avec le combat mené ensemble depuis des années (cf. les deux encadrés).

Parmi les propositions de la commission des 1000 premiers jours pour les modes d'accueil

- ▶ le respect d'un ratio de 5 enfants par adulte tous âges confondus avec au moins 70% de professionnels diplômés (IDE, Puer, EJE, AP) ;
- ▶ la pratique de la référence qui permet une continuité des soins dispensés à l'enfant et contribue (...) à la qualité de l'accueil et à une relation de confiance enfants-parents-professionnels ;
- ▶ valoriser la rémunération et investir fortement dans la formation initiale et continue de qualité des professionnels de la petite enfance exerçant dans les modes d'accueil collectifs et individuels ;
- ▶ un mode de financement universel pour tous les modes d'accueil individuels et collectifs ;
- ▶ une surface intérieure de 7m² minimum par enfant (...) partout en France et un accès quotidien à un espace extérieur.

Pas de bébés à la consigne persiste et signe en revendiquant

- ▶ une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel pour 5 enfants et par au moins 50% de professionnels les plus qualifiés en EAJE,
- ▶ un accueil en surnombre limité à 110% de l'effectif des inscrits en EAJE,
- ▶ un effectif de 10 enfants maximum dans les micro-crèches,
- ▶ l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnels de l'accueil individuel et collectif, par la formation initiale et la formation continue diplômante,
- ▶ l'alignement du coût restant aux familles, sur la base du quotient familial, quel que soit le mode d'accueil,
- ▶ une surface de 7m² minimum par enfant garantie sur tout le territoire.

À la rentrée 2020

➔ Les leçons de la crise sanitaire vécue par les professionnels dans les modes d'accueil (cf. [notre communiqué du 23 juin 2020](#)) indiquent clairement que la qualité d'accueil des jeunes enfants bénéficie grandement de l'accueil en petits groupes, de taux d'encadrement revus à la hausse, d'espaces de vie adaptés aux modalités d'expression et de mouvement des tout petits.

➔ Le rapport de la commission des 1000 premiers jours confirme que : *"lorsque l'environnement est stimulant et bien organisé, que les groupes d'enfants et le ratio d'enfants par professionnel sont de petite taille, les enfants ont de meilleures compétences attentionnelles, langagières et de mémoire (...) les données montrent que des taux d'encadrement plus élevés sont systématiquement associés à des relations de meilleure qualité entre le personnel et les enfants dans les EAJE (...) la formation de haut niveau du personnel [est] prédictive d'une meilleure sensibilité des professionnels aux besoins des enfants"* (cf. en encadré les propositions que la commission des 1000 premiers jours formule dans la foulée).



La réforme qui remet les modes d'accueil à l'endroit, c'est maintenant !

Le gouvernement a présenté au parlement un nouvel article (n°36 loi ASAP) reprenant l'article 50 de la loi ESSOC. D'ici quelques jours, s'il est voté, le gouvernement pourra réaliser la réforme des modes d'accueil par ordonnance et décret. Si le gouvernement maintenait les mesures qu'il envisageait avant le confinement, alors **Pas de bébés à la consigne appellerait à de nouvelles mobilisations pour une réforme qui remette les modes d'accueil à l'endroit dans le respect des besoins des bébés !**